



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité

Question écrite n° 19036

Texte de la question

M. Pascal Popelin attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur les nombreux incidents créés par des comportements agressifs, inappropriés, inciviques ou délinquants, qui perturbent quotidiennement la quiétude des usagers des lignes de transports en commun d'Île-de-France. Les voyageurs n'étant pas préparés à faire face à ces attitudes choquantes, il s'interroge sur l'opportunité d'apposer un numéro d'appel d'urgence sur chaque porte d'accès aux rames, permettant ainsi à l'exploitant d'engager la réponse adaptée à chaque cas signalé. Un tel dispositif permettrait en outre de limiter les usages intempestifs des signaux d'alarmes qui perturbent parfois le fonctionnement du réseau de manière disproportionnée. Il souhaiterait ainsi connaître la position du Gouvernement sur la mise en œuvre de ce type de mécanisme d'alerte à destination des usagers du réseau ferré.

Texte de la réponse

La lutte contre la délinquance dans les réseaux ferrés franciliens s'effectue en partenariat avec la RATP et la SNCF avec l'appui des services de police et de gendarmerie territorialement compétents. Près de 1 300 policiers affectés à la brigade des réseaux ferrés de la sous-direction régionale de police des transports (SDRPT) de la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne participent activement à la sécurité des voyageurs. Au cours de l'année 2012, les services de la SDRPT ont procédé à 350 400 sécurisations de trains (soit 960 par jour) et à 371 200 sécurisations de gares (soit 1 017 par jour). De même, les 126 patrouilles effectuées quotidiennement ont permis l'arrestation de près de 19 700 individus. Enfin, 108 opérations ciblées ont été réalisées en banlieue en liaison avec les services territoriaux ainsi que 757 opérations de visibilité rencontre et dissuasion. Depuis le printemps 2010, les services de la SNCF ont mis en place leur propre numéro d'appel d'urgence 3117, qui ne se substitue pas, pour autant, à l'appel 17 dans l'enceinte des gares et trains. En effet, l'appel 17 correspondant aux services de police secours demeure le numéro d'appel d'urgence à composer en priorité pour les usagers victimes ou témoins d'actes d'incivilités, d'agression, d'accidents ou encore de malaise de voyageurs. Ce numéro particulièrement connu de la population reste, en situation d'urgence et face à l'état de stress du requérant, le réflexe le plus simple à adopter par les voyageurs.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Popelin](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19036

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 février 2013](#), page 1781

Réponse publiée au JO le : [18 juin 2013](#), page 6435